



FICHE PRATIQUE - PROCÉDURE FORFAIT

Mise à jour – juin 2025

**Référence : articles 10.2 à 10.5 des règlements particuliers du district
(disponibles sur le menu « documents » du site du district)**

1 Déclaration de forfait – Procédure (Art. 10.4)

- Délai : jusqu'à 10h00 le jour du match.
- Mode de déclaration : courrier électronique depuis l'adresse officielle du club.
- Destinataires :
 - **Club adverse (adresse officielle)**
 - Service compétitions du District + designateurs des arbitres et délégué : report@hautemarne.fff.fr
- Non-respect de la procédure ou déclaration après 10h00 :
 - Amende pour le club déclarant forfait
 - Frais de déplacement de l'équipe visiteuse et des officiels à la charge du club

2 Effets sportifs d'un forfait (Art. 10.2)

- Forfait simple :
 - Équipe battue : -1 point
 - Adversaire : +3 points, score comptabilisé 3-0
- Forfait général :
 - Classement : dernière place de la poule
 - Descente automatique en division inférieure pour la saison suivante
 - Annulation des résultats acquis :
 - Groupe ≥ 12 équipes : si forfait général avant les 6 dernières journées
 - Groupe < 12 équipes : tous les résultats sont annulés
 - S'applique aussi en cas d'exclusion disciplinaire ou administrative

3 Pénalités financières et sportives (Art. 10.3)

Nombre de forfaits	Conséquence
1er forfait	Amende selon le statut financier
2e forfait consécutif	Forfait général*
2e forfait non consécutif	Amende selon le statut financier
3e forfait non consécutif	Forfait général*
Forfait général	Amende fixée chaque saison par le statut financier

* Exception : D3, D4, championnats féminins et jeunes → forfait général uniquement après 3 forfaits consécutifs ou 4 non consécutifs.

4 Forfait général en fin de compétition

- Si forfait général intervient lors des 6 dernières journées :
 - Résultats acquis contre l'équipe conservés pour les adversaires
 - Pour les matchs restant à jouer : gain automatique 3-0 pour les adversaires

5 Championnats de jeunes (Art. 10.5)

- Dérogation possible pour continuer la compétition en 2e phase si le club le demande
- Décision après avis favorable de la commission d'organisation
- Le forfait général peut être déclaré en fin de championnat

Pour toute question, rendez-vous sur <https://typebot.co/haute-marne>

